



Pont-du-Château

République Française  
Département du Puy de Dôme  
Arrondissement de Clermont-Ferrand  
Canton de Pont du Château

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

**DM 2016-11-17-065**

<b>Service</b>	Direction Générale	
<b>Matière</b>	7.10	Finances locales - divers
<b>Objet</b>	Tarifs communaux : cimetière	

**Le Maire de la Commune de PONT-DU-CHATEAU,**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DL 2016-01-29-001 en date du 29 janvier 2016 relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs communaux du cimetière ;

### DÉCIDE

**Article 1 – De fixer, pour le cimetière, les tarifs suivants :**

Prestation	Tarif
<b>CIMETIERE</b>	
Concession pour 50 ans - Double	<b>480.00 €</b>
Concession pour 50 ans - Simple	<b>280.00 €</b>
Concession pour 30 ans - Double	<b>250.00 €</b>
Concession pour 30 ans - Simple	<b>150.00 €</b>
Concession pour 15 ans - Double	<b>115.00 €</b>
Concession pour 15 ans - Simple	<b>65.00 €</b>
Case de Colombarium ou caverne pour 50 ans	<b>680.00 €</b>
Case de Colombarium ou caverne pour 30 ans	<b>450.00 €</b>
Case de Colombarium ou caverne pour 15 ans	<b>275.00 €</b>
Vacation funéraire	<b>20.00 €</b>

**Article 2 -** Ces tarifs entreront en vigueur à compter de la date d'affichage de la présente décision municipale.

**Article 3 -** Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à PONT-DU-CHATEAU, le 17 novembre 2016

Accusé de réception en préfecture  
063-216302844-20161117-DM20161117065-  
AU  
Date de télétransmission : 18/11/2016  
Date de réception préfecture : 18/11/2016



Le Maire,

René VINZIO